



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2024 – 031

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 20 août, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'août.

Membres en exercice : 17		Secrétaire de séance : Nicolas CSUZI
Présents : 14	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE	
Absents : 3	Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Procurations : 2	Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE	
Ayant pris part au vote : 16	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2024 – 031 :

Objet : *Modification du tableau des effectifs communal au 1^{er} septembre 2024*

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif et les conditions d'exercice des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'extension des horaires du périscolaire en accueil de loisirs le mercredi et les vacances nécessite la modification du poste d'animatrice du périscolaire. L'agent qui occupe ce poste a donné son accord à cette modification. Par ailleurs, le Comité Social Territorial a validé cette modification lors de sa réunion du 2 juillet 2024.

C'est pourquoi le tableau des emplois est modifié comme suit :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Objet de la modification
Animation	Adjoint d'animation territorial	Adj. d'animation principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 17.95 heures hebdomadaires	Adj. d'animation principal de 2 ^{ème} classe temps non complet → 29.54 heures hebdomadaires

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide de valider cette modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2024.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

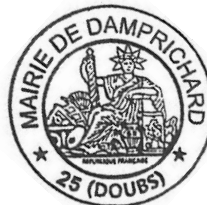
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le

ID : 025-212501936-20240829-2024_031-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :